



LIBÉRALITÉ HUMANISTE – MÉRITE HUMANISTE

Bruno PETEY-GIRARD (Université Paris Est-Créteil / EA 4395 – LIS)

La libéralité royale est une composante essentielle de la relation mécénique que les hommes de Lettres de la Renaissance souhaitent entretenir avec les Valois-Angoulême¹. On comprend souvent cette vertu comme l'échange de dons matériels contre les fruits du travail de l'esprit ; pour simple qu'elle paraisse tant certains aspects en sont rapidement devenus topiques dans les discours littéraires du temps, elle est en fait une relation aussi complexe qu'ambiguë. Déplaçant les contours de la vertu royale traditionnelle de libéralité, elle se recompose, à l'origine au moins, au gré de la conception sinon exactement de la conscience que les humanistes du règne de François I^{er} ont de leur rôle dans le royaume, rôle bien différent de l'utile fonction de conseil que l'époque médiévale reconnaît aux clercs. Ce n'est pas pour rien que l'utilité des gens de Lettres pour le roi et pour le gouvernement du royaume est le point faible de la relation entre un prince dont la libéralité envers les gens de mérite est une vertu sans cesse vantée et des hommes de Lettres qui attendent un soutien matériel que fonderait un rôle peu aisé à définir ; ce n'est pas pour rien que presque aucune institution du prince tant à la fin du XV^e siècle qu'au cours du XVI^e ne place les hommes de Lettres parmi les bénéficiaires d'une quelconque libéralité royale réservée aux gens de mérite.

L'œuvre de Guillaume Budé fait exception : elle est l'une des très rares œuvres à présenter le soutien apporté aux lettrés sous le chapitre d'une libéralité que l'on peut véritablement qualifier d'humaniste. Or, il se trouve qu'à l'automne 1547 la publication posthume du texte en quoi on a coutume de voir son *Institution du prince*² fait presque coïncider diffusion éditoriale d'une pensée très construite et apparition sur la scène d'une génération nouvelle qui entend révolutionner les genres poétiques mais aussi entretenir une relation choisie avec son roi tandis que de savants humanistes de

- 1 Parmi les études consacrées à la libéralité au XVI^e siècle, voir Alain Guery, « Le roi dépensier. Le don, la contrainte et l'origine du système financier de la monarchie française d'Ancien Régime », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n°39,6[nov.-déc. 1984], p. 1241-1269 ; Pierre-Louis Vaillancourt, « Économie de la libéralité », *De la grâce et des vertus*, éd. M.-F. Wagner et P.-L. Vaillancourt, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 75-105 ; Michel Bideaux, « La libéralité du prince : entre chevalerie et Humanisme », *Histoire et littérature au siècle de Montaigne*. Mélanges offerts à C.-G. Dubois, éd. F. Argod-Dutard, Genève, Droz, 2001, p. 257-267.
- 2 Le texte paraît en 1547 dans deux éditions qui en constituent les deux derniers états connus ; l'une est proposée par Richard le Blanc sous le titre *Le livre de l'institution du prince* (Paris, J. Foucher), l'autre par Jean de Luxembourg sous le titre *De l'institution du Prince* (Imprimé à l'Arrivour, par Maître Nicole). Dès la fin des années 1510, Budé avait rédigé le premier état connu par le manuscrit 5103 de la bibliothèque de l'Arsenal. Un autre état imprimé est connu par l'édition titrée *Tesmoignage de temps, ou Enseignemens et enhortemens pour l'institution d'un prince* (Lyon, G. Gazeau, 1547 au titre mais 1544 au colophon). Tout porte à penser que les additions des éditions publiées en 1547 constituent des approfondissements apportés par l'auteur à sa première rédaction et demeurés manuscrits. Comme il a déjà été déjà souligné et comme nous aurons l'occasion de le remarquer ici ou là, elles sont pour certaines très proches de réflexions exposées dans le *De Philologia* en 1532. Voir Guy Gueudet, « Guillaume Budé, parrain d'encyclopédie ou le vrai texte de l'Institution du Prince », *Génie de la forme. Mélanges [...] offerts à Jean Mourot*, Nancy, P. U. de Nancy, 1982, p. 87-92 ; Marie-Madeleine de La Garanderie, « Guillaume Budé, prosateur français. À propos de l'Institution du Prince », *Prose et prosateurs de la Renaissance*, Paris, CDU-SEDES, 1988, p. 39-47 (repris dans *Guillaume Budé. Philosophe de la culture*, éd. posth. L.-A. Sanchi, Paris, Garnier, 2010, p. 205-216) ; Mireille Huchon, « Rabelais, les universités et la mobilité : les phantasmes du Pantagruel à des fins de propagande », *Les échanges entre universités européennes à la Renaissance*, Genève, Droz, 2003, p. 143-158.



cabinet espèrent pouvoir compter sur la générosité d'un héritier de François I^{er} disposé à soutenir matériellement les doctes travaux que son père avait encouragés. À la fois 'miroir de concentration' et foyer d'une diffusion parfois déformée de la conception humaniste des relations d'un prince libéral et des lettrés, la pensée de Budé constitue le point d'articulation entre une conception très traditionnelle de la libéralité et un devenir qui l'ampute de nombre de ses implications fondamentales, si bien que dès le règne d'Henri II – peut-être même dès le règne de son père –, il est possible de percevoir une réduction des ambitions budéennes, si ce n'est un échec de l'idéal humaniste, brisé au contact de réalités aussi sonnantes que trébuchantes.

L'HOMME DE LETTRES, UN HOMME DE MÉRITE ?

Soit la proposition de formation du prince que Budé élabore dès 1519 à l'attention du roi François I^{er} et retravaille au cours du règne, proposition prise entre institution, éloge formateur et, véritable cœur du propos, promotion humaniste des Lettres. Le texte soûplement organisé, assez largement composé de développements digressifs métonymiques appelés par un nom ou un mot – et il importe moins ici de savoir si le texte est intégralement ou non de Budé que de lire ce texte très cohérent dans la forme où il a pu être lu –, peut aisément prêter à confusion et être rapidement réduit à une leçon qui néglige certains détails essentiels où s'inscrit l'ambition budéenne en matière de relations du roi et des lettrés.

Sans être posée comme cœur problématique de la pensée, la libéralité royale constitue le fil rouge autour duquel le texte se structure. L'objectif poursuivi par le dernier état du texte est très proche de celui du *De philologia* ou, dans une moindre mesure, du *De studio*, parus en 1532 pour obtenir du roi la construction d'un lieu propre, d'un *Museum*, qui accueillerait les Lecteurs royaux institués au printemps 1530. Dans un tel contexte, la libéralité prend son sens en fonction d'une vision globale de la relation du prince et des Lettres qui ne se réduit pas exactement ni exclusivement à un échange matériel.

Geste et surtout orientation d'un geste, la libéralité budéenne est une vertu royale dont la définition fait écho tant à Aristote (et Thomas d'Aquin) qu'aux *Offices* de Cicéron :

L'une partie de justice s'appelle distributive, par laquelle les honneurs et prouffitz se doivent distribuer selon le merite, assavoir des hommes, qui peuvent prouffiter à la chose publique, faire service, et donner conseil, et confort au bien commun, quand nécessité en est. (fol. 10v)³

Ce devoir royal qui, sans la moindre considération économique-budgétaire⁴, justifie aux yeux de Budé les taxes et impositions que supporte le peuple, n'est jamais délégué par le prince qui engage ainsi directement sa personne et l'image de sa personne dans son geste généreux :

Les roys exercent par eulx mesmes en leur personne, et distribuent les honneurs, et offices, et autres biensfaictz, et avantages, à qui bon et convenable leur semble. (fol. 11v)

3 Sauf mention contraire, nous suivons le texte de l'édition parisienne (Jean Foucher, 1547) ; nous indiquons directement le numéro des feuillets à la suite de nos citations ; les italiques des citations sont de nous.

4 On sait que Cl. de Seyssel dans sa *Grant Monarchie de France*, s'il n'évoque guère la libéralité royale, s'élève contre les « pompes » des grands de la cour qui imposent au prince de leur faire des « dons particuliers » couverts par la levée « sur le peuple » d'impositions nouvelles (Paris, R. Chaudière, 1519, II,21 ; cf. II,23). Au même moment, Machiavel assortit ses considérations sur la libéralité d'enjeux budgétaires qu'ignore l'helléniste français ; voir *Le Prince*, chap. XVI.



Si Budé signale qu'elle est fréquemment soumise au seul bon plaisir de qui l'exerce, la libéralité à quoi il enjoint le prince, toute gratuite qu'elle demeure, n'est une véritable facette de la justice que lorsqu'elle répond au mérite du récipiendaire qui de son côté est en droit non seulement de l'attendre, mais aussi de la recevoir en vertu d'un principe de redistribution qui n'est qu'ébauché :

Et quand ceste liberalité se fait par raison, ou proportion, et que les gens sçavans, et hommes vertueux, bien *meritez*, en ont leur part competente selon leur capacité, et industrie, ou profession, alors liberalité est justice, et ainsi merite estre appelée : autrement est injustice, et appelée par Aristote, une qualité vicieuse, autant que justice est vertueuse, consistant en *fraudant un chacun de son droict, et du bien qui luy appartient* pour sa ferme portion de ce qui est à partir du bien publiq selon priorité. (fol. 11v-12r)⁵

Plus avant dans son développement, Budé revient sur cette dimension fondamentale. Il fait parler Caton reprenant le peuple de Rome pour sa

facilité trop effuse, et abandonnée à lever un homme sur les autres, sans qu'il y eust en luy vertus supereminentes,

et, soulignant les enjeux de cette attitude en termes de gouvernement, conclut :

Enquoy faisant les collateurs se monstroyent *plus prodigues, que liberaulx*, et par telles magnificences eslevoient, ou desprimoyent les honneurs, au préjudice des gens de renom, et meritans les premiers sieges en assemblée [...]. Et par l'opinion d'Aristote, en ce faisant, justice distributive est ainsi violée et de décorée, et l'honneur, et l'estimation publique, et la majesté de regne, ou d'empire [...] blessée, ou diminuée. (fol. 146r-v)⁶

La libéralité met ainsi au prise celui qui donne et celui qui reçoit selon une configuration spécifique : le libéral est apte à orienter son geste vers qui le mérite uniquement, à distinguer l'inégalité entre les personnes. La libéralité n'est vertu qu'entièrement soumise à cette convenance et se trouve ainsi bornée par

deux fautes, ou deux vices egaulx : l'un est, donner à gens indignes, et l'autre ne donner à gens dignes. Car ces deux fautes dissonnent à l'estat de la chose publicque, et pervertissent l'ordre polititique. (fol. 147r-v)

Budé trace ainsi très fermement les contours autant que les implications de l'exercice vertueux qui fonde la libéralité. Il n'expose pas directement l'idéal aristotélicien de médiocrité qui place la libéralité entre prodigalité et avarice⁷, mais ordonne la vertu royale en fonction de la qualité des récipiendaires pour en faire un devoir de donner soumis au juste jugement.

Sans doute envisage-t-il une capacité royale supérieure à juger du mérite de chacun, capacité qui autorise les princes à exercer un pouvoir absolu :

Car il est à presumer, que [les roys] sont si parfaitz en prudence, si eminens en noblesse, si imbuz de justice et d'équité qu'il ne leur faut point de reigles, ne de formes escriptes pour les astraindre par crainte de peines. (fol. 11r)

5 Cf. fol. 9v : « Justice est une volonté constante, et propos non muable, rendant à chacun selon son droit. »

6 Aristote, *Éthique à Nicomaque*, IV, i, 7, 12 et 17.

7 Voir *ibid.*, II,6,9 ; IV, i, 28. L'évocation en est par ailleurs courante ; voir, par ex., *La seconde partie du livre de police humaine [...] traduit de latin en français par maistre Jehan Le Blond*, Paris, C. L'Angelier, 1544, fol. 33r.



L'aptitude à juger du roi de France dédicataire du texte revêt néanmoins davantage la forme d'une pétition de principe que d'une certitude et le savant helléniste ne se repose pas exclusivement sur la présomption qu'il affirme et qui ne l'empêche d'ailleurs pas de préciser comment s'acquiert et se développe la sagesse. Réduisant habilement et très momentanément son propos à la distribution de bénéfices par les papes ou les prélats – le royal dédicataire se trouve ainsi exonéré du moindre soupçon –, il a garde de préciser que

parce qu'ilz [*i. e.* « les princes et prelatz dessusdictz »] n'ont jugement et discretion, et ne gardent delect, et *difference entre les meritans, et les indignes*, leurs liberalitez souventes fois sont perdues, et au moyen qu'ilz escheent à gens ingratz, et parce qu'elles sont mal colloquées ou sans ordre, et sans mesure garder de vertus, se tournent en vices ; et au lieu de liberalité s'appelle *profusion, indiscretion*. (fol. 13r-v)

Faute de jugement, de « discretion », la libéralité, non content de frustrer ceux qui peuvent y prétendre, est porteuse de désordre. « Mal à point colloquées » disait le *Summaire ou epitomé du livre de asse*, qualifiant les « desraisonnables » libéralités de Néron après avoir qualifié la prodigalité de Caligula d'« execrable », marquant l'un et l'autre princes d'un stigmate moral⁸.

Rien de bien neuf dans de tels propos. Prédécesseurs et contemporains de Budé les répètent à l'envi. À l'aube du XVI^e siècle, Symphorien Champier écrit que le prince

doibt estre liberal à gens de bien et qui ont fait service au prince et non pas à gens inutiles desquelz le prince ne se peult aider ne par conseil ne en guerre car leur donner ce n'est pas liberalité, mais prodigalité⁹.

En incitant le prince à une prudence – elle est entre autres choses capacité à distinguer – et à une libéralité conjointe, Budé s'inscrit dans la lignée des miroirs du prince pour lesquels ces vertus sont indispensables à tout roi.

En revanche, la définition des gens de mérite fait l'objet de précisions qui témoignent du devenir humaniste de la libéralité royale. Contrairement à ses prédécesseurs et à nombre de ses contemporains¹⁰, Budé écarte la mention des gens de guerre pourtant indispensables à une civilisation qui connaît peu la paix et à des souverains qui sont avant tout des rois de guerre ; son silence vaut en partie pour une réorientation du geste libéral. Si, dans la définition générale qu'il en donne, il écrit que la libéralité s'adresse à des

hommes, qui peuvent proufiter à la chose publique, faire service, et donner conseil, et confort au bien commun, quand nécessité en est (fol. 10v)

– il n'est là encore absolument pas original –, il précise que la libéralité royale concerne, « selon leur capacité, et industrie, ou profession », « les gens sçavans, et hommes vertueux, bien meritez » (fol. 11v). Au gré d'une formulation dont on ne sait exactement si elle est un hendiadyn, les « gens sçavans »

8 Guillaume Budé, *Summaire ou epitomé du livre de asse* [...], Paris, G. Du Pré, 1522, fol. XXr.

9 Symphorien Champier, *Le Doctrinal des princes*, dans *La Nef des Princes et des batailles de la noblesse: avec aultres enseignemens utilz et profitables à toutes manieres de gens* [...] composés par noble et puissant seigneur Robert de Balsat [...] plus le regime d'ung jeune prince et les proverbes des princes [...] composés par maistre Symphorien Champier, Lyon, s.n., 1502, fol. XXIIIv. Cf. J. Brèche, *Manuel royal*, Tours, chez Matthieu Chericlé, 1541, fol. Eiv.

10 Voir par ex. Jean Brèche, *loc. cit.* ; *Le livre de police humaine* [...] extrait des grands et amples volumes de François Patrice [...] par maistre Gilles d'Aurigny [...] traduit de latin en françois par maistre Jehan Le Blond, Paris, C. L'Angelier, 1544, fol. 87r ; Jean Bouchet, « Epistre aux Roys et Princes », *Epistres Morales et Familieres*, Poitiers, J. et E. de Marnef, 1545, fol. 6v-7r.



se trouvent enrôlés dans la liste des méritants¹¹. Plus avant dans son texte, Budé use d'une formule proche alors qu'il convoque le souvenir des libéralités de Vespasien effaçant la mémoire des actions cruelles des premières années de son règne :

Car après avoir bien estably l'estat public, il fit de grans advantaiges aux gens de bien, et de sçavoir : aida de gros biensfaictz annuels aux Senateurs, qui par leur intégrité, loyaulté [...] estoient devenus souffreteux et tombez en indigence [...] et donna grosses pensions aux *gens de lettres et professeurs de disciplines, et mesmement de rhétorique.* (fol. 97v-88r)

Plus avant encore, le propos est dépourvu d'ambiguïté qui évoque « les gens de sçavoir, ou autres, qui ont merité les honneurs et biensfaictz » mais qui n'ont « aucuns avancemens de la chose publique, ne des roys, ou s'ilz en ont, ilz ne sont proportionnez à leurs merites. » (fol. 145v)

Reste donc à savoir quelles sont la nature du mérite et l'utilité que le prince doit reconnaître à ces gens « sçavans », gens de Lettres et professeurs de rhétorique. À quoi sert un homme « sçavant » qui puisse retenir la juste attention d'un roi ? Dès 1502, Symphorien Champier semble avoir donné une réponse dont beaucoup se contenteraient :

Et quant le prince congnoistra à une personne qui en luy a aucune vertu ou science il le doit entretenir et ce pour le present il ne luy est utile une autrefois il luy sera propice. Le prince et seigneur qui de nature ayme gens de science et doctrine et de bonnes meurs ne peult estre surpris de ses ennemys ne avoir inconvenient en sa personne, et n'est richesse à ung prince et seigneur que de avoir gens de science et vertu¹².

Mais, inféodées à l'exercice très pragmatique du pouvoir, ces affirmations ne se retrouvent pas exactement sous la plume de Budé. Les contours qu'il trace de l'utilité et du mérite des gens « sçavants » sont autrement riches et complexes. Il sait d'ailleurs combien il s'engage dans une voie nouvelle reposant sur des critères de distinction inhabituels qui nécessitent justification pour être reçus. Il perçoit, même si, tout assuré du bien-fondé de sa cause, il ne le dit pas explicitement, la fragilité de sa parole face aux valeurs et aux mentalités du temps. Il semble aussi comprendre, pour reprendre les termes de Joseph de Maistre, que

les souverains ne commandent efficacement et d'une manière durable que dans le cercle des choses avouées par l'opinion. [...] Il y a des sujets [...] sur lesquels l'autorité sent qu'elle ne doit point se compromettre¹³.

Budé appelle son roi à donner libéralement, mais il sait qu'il ne sera considéré comme libéral que dans la mesure où il donne selon des critères consensuels, reconnus de tous ceux qui peuvent juger son geste. C'est la raison pour laquelle, cerné par la malveillance ou la moquerie de certains membres de l'entourage royal¹⁴, Budé adresse sa justification à un roi dont il sait comme tous ses contemporains

11 L'édition préparée par Luxembourg radicalise la lecture humaniste : « Quand les hommes sçavans et vertueux, qui ont bien merité de la Republicque et de la Patrie, sont preferés et ont leur juste portion des biens et honneurs qu'il fault distribuer (le tout selon leur industrie et professions) alors liberalité est conjointe avec Justice. » (Éd. cit., p. 20-21) La 'préférence' n'intervient pas dans le texte préparé par Le Blanc.

12 S. Champier, *Le Doctrinal des princes*, loc. cit. Cf. *Le Livre de police humaine*, fol. 85r.

13 Joseph de Maistre, *Les soirées de Saint-Petersbourg ou entretiens sur le gouvernement temporel de la Providence*, Paris, Maison de la bonne Presse, s. d., tome 2, septième entretien, p. 2-3.

14 Dans le *De philologia*, Budé met en scène l'atmosphère de raillerie sinon d'hostilité qui l'entoure lorsqu'il défend l'idéal humaniste qui est le sien. Il précise également la nature de l'adversité rencontrée par les études grecques ; voir *Philologie - De philologia*, éd., trad. et présentation par M.- M. de La Garanderie, Paris, Les Belles Lettres, 2001, p. 168-169. Cf. *Le*



qu'il est un modèle pour sa noblesse¹⁵, au maître de la libéralité qu'est un prince dont il souligne alors que le pouvoir, absolu, est sans doute le seul moyen d'imposer face à des mentalités hostiles une nouvelle répartition des largesses royales¹⁶. Tout autant qu'il cherche à mettre le roi de son côté, il se place lui-même au côté de son roi et dans ce cadre le pousse à une libéralité qu'il sait être un acte militant en faveur des Lettres.

La place des gens de Lettres auprès du prince n'est pas exclusivement entendue en termes de conseil ; à bien y regarder, la fonction de conseil n'est que vaguement mentionnée, jamais véritablement soulignée¹⁷. A parcourir rapidement *Le livre de l'institution du prince*, il semble que le mérite le plus apparent des gens de lettres est de pouvoir fixer la gloire du prince dans des mots et des œuvres potentiellement immortels ; quant aux princes mentionnés, leur gloire paraît s'attacher avant tout à de hauts faits d'armes – là encore, rien que de très traditionnel. A n'en pas douter, la démonstration budéenne joue de quelques subtiles approximations qui la rapprochent parfois de l'enthymème. D'une part, elle stimule le désir de gloire du prince et le lie à la nécessité de fixer par écrit les choses dignes de mémoire perpétuelle et, d'autre part, elle unit étroitement cette fixation écrite des faits mémorables à la valeur accordée au travail qui la rend possible, valeur dont la libéralité témoigne qu'elle est reconnue¹⁸. La redéfinition du mérite des lettrés est indissociable de celle des titres de gloire du prince.

Tant dans le *De philologia* que dans *Le livre de l'institution du prince*, la célébration ponctuelle de l'action de François I^{er} en faveur des Lettres s'assortit de remarques qui mettent en évidence l'insuffisance de cette action et le dommage qui en découle :

Mais pour le present le pris des sciences, et ars liberaulx ensemble des politiques, et qui s'appellent humaines, est ou perdu, ou deprimé, et trop abbaissé au grand detrimement de la mémoire des princes, et des Empereurs, laquelle est ensepvelie en oblivion ou en sepulchres, linceulx, et en monuments disconvenans à leurs noms et gestes : et est tumbée la mémoire, et la reputation des choses passées en mains mortes. (fol. 32v)

Dans une perspective temporelle plus large, la mémoire nationale s'efface

par la nonchallance des princes François, qui comme heritiers ingratz ou nonchallans n'ont tenu conte des biens, et de la gloire à eulx laissée par leurs Ancestres, ne fait memoires suffisantes pour les laisser par inventaire deument faicte, redigée par escript à ceulx qui estoyent à venir après eulx à icelle succession. [...] Et est ainsi venu en ombliance la gloire de tant de nobles, et vaillans Roys, princes, et chevaliers de ce Royaume *par faulte de liberalité envers les gens studieux*. (fol. 45r-v)

livre de l'institution du prince, fol. 69v-70v.

- 15 Voir par ex. fol. 100v. Cf. G. de Selve, *En ce present volume sont contenues les vyes de huict excellens personnaiges grecz et romains mises en parangon par Plutarque et en françois [...]*, Paris, M. de Vascosan, 1543, fol. àiiiv ; Pierre Saliat épître en tête de sa version d'Érasme, *Declamation contenant la manière de bien instruire les enfans [...]*, Paris, S. de Colines, 1537.
- 16 On a beaucoup écrit sur le pouvoir absolu que Budé expose fol. 10r-11v, 27r ; remarquons surtout que Budé, s'il en comprend les risques – ce pouvoir peut n'être que « plaisir desordonné » (fol. 146v) –, l'entend avant tout comme moyen d'imposer l'étude des Lettres dans un royaume dont les différentes élites sont loin d'être acquises à ce qu'il appelle les « Lettres humaines ». Voir ainsi *De philologia*, éd. cit., p. 130-131 et 166-169.
- 17 Voir cependant fol. 10v, 13v, 67r ou 141v ; cf. *De philologia*, éd. cit., p. 280. Dans le *De philologia*, p. 150-151, le personnage du roi affirme ne confier les charges temporelles et spirituelles qu'à des lettrés : l'enjeu pratique est donc immédiat en termes de gestion du royaume ; mais le mérite anticipe ces choix : la charge est la libéralité.
- 18 Voir Stephen Murphy, *The Gift of Immortality: Myths of Power and humanist Poetic*, Londres, Associated University Presses, 1997, p. 191-241 (Chap. 4 – Guillaume Budé).



La libéralité se fait ainsi véritable levier de l'écriture mémorielle de l'histoire qui sans elle n'existe pas. Encore doit-elle être soutenue par une capacité de jugement particulièrement fine. Le mérite des « gens studieux » se trouve en effet reconsidéré en fonction de critères propres à la sphère de Lettres : tous ne sont pas dignes ni capables d'heureusement fixer l'histoire :

Les François ont fait moult de grans choses, qu'ilz n'ont *ny elegamment, ny en ordre* este mises par escript : au moyen de quoy on ne fait compte de telz tesmoignages, et escripts aujourd'hui, non plus que des Chroniques de France. (fol. 45)¹⁹

Lorsqu'il écrit ces mots, Budé a déjà donné la parole à Alexandre le Grand :

Alexandre congnoiss[oi]t, qu'il vaudroit autant ou mieux, que les choses demourassent en oubly, que d'estre escriptes par gens à ce faire non suffisants ne idoines. (fol. 31r)

Cette parole royale assortie à la piètre qualité des expériences nationales de fixation de la mémoire fonde la proposition budéenne en matière d'écriture de l'histoire :

Il faudroit [...] *avoir election* des hommes, *choisir*, et *mettre difference* entre escrivains : car les uns font profession à bon droit de ceste faculté, et les autres par abus sont tenus pour telz. (fol. 45r)

Allant bien au-delà de la très traditionnelle nécessité pour un prince de savoir identifier un flatteur, nécessité qu'il refonde dans ses sources antiques par la mention du traité de Plutarque²⁰, Budé requiert de son prince l'aptitude à reconnaître, dans un mouvement qui épouse strictement celui qui préside à l'exercice de la libéralité, la qualité des écritures²¹ ; et c'est en fonction de cette qualité que doit s'orienter sa libéralité. Le mérite humaniste est ainsi directement lié à la capacité d'écrire élégamment selon les normes que fixe la définition toute cicéronienne de l'éloquence :

Eloquence est une science, et universelle faculté embrassant, et accouplant en un cercle toutes sciences liberales, et poetiques, non mie par profession, mais par erudition suffisante : laquelle science peult honnestement, delectablement, et amplement parler par los, ou par vitupere : c'est assavoir des petites choses proprement, et subtilement : des moyennes doucement, et gravement : des grandes haultement, et par amplification, et de manière illustrante, et dont les auditeurs s'esmerveillent. (fol. 39r-v)²²

Par glissement, le prince à qui l'on fait miroiter l'immortalité par une écriture elle-même immortelle est requis pour apprécier les Lettres dans leur ordre propre, pour apprécier ce que Budé appelle une « monnoye de plus fin aloy, qui toujours aura cours quelque changement de temps qui vienne » (fol. 37r), et ce presque indépendamment de la gloire qui peut s'y fixer :

L'honneur des Roys, et des princes est de porter honneur aux choses honorables, en soy servant, et aydant des hommes de sçavoir et en usant du conseil de ceulx qui ont acquis science, et prudence par grand labeur, en faisant

19 Cf. *De philologia*, éd. cit., p. 90-91

20 Voir fol. 119r. Le *De discernendo amico ab adulatore* est le premier des traités moraux de Plutarque traduit en français et imprimé ; voir Rob. Aulotte, *Plutarque en France au XVI^e siècle – Trois opuscules moraux*, Paris, Klincksieck, 1971, p. vii et suiv.

21 Cf. fol. 37v.

22 Cf. fol. 42r-v. Cf. *De philologia*, éd. cit., p. 62 et suiv.



par eulx estime des choses concernantes, et tendantes à exaltation, et accroissement des lettres. (fol. 67r)

A y regarder de près d'ailleurs, bien des éléments, dans un *Livre de l'institution du prince* qui établit avec vigueur le lien entre mémoire de la gloire et écriture de l'histoire²³, tendent à valoriser une libéralité dégagée de la quête d'une gloire traditionnelle par le roi. Cette gloire est certes tout sauf accessoire – elle constitue un des aspects essentiels du changement qui s'opère entre le règne de Louis XII et celui de François I^{er}²⁴ – ; mais elle est surtout le point de rencontre d'intérêts divers dont elle permet la convergence dans la mise en scène d'une relation du prince et des lettrés qui n'a pas pour enjeu fondamental la glorification directe du roi mais la reconnaissance par le roi de la valeur réelle des Lettres, valeur qui plus que toute autre chose fonde en justice sa libéralité envers les lettrés. Avant la gloire, avant même la libéralité, il y a connaissance et reconnaissance de la valeur et de la puissance des Lettres, l'ensemble fût-il très étroitement noué sous le regard idéal du prince que Budé forme. Car si la prouesse militaire fonde la principale gloire des rois – elle semble dans certains mouvements du texte être la seule chose digne d'être fixée par les Lettres²⁵ –, si la prouesse justement est évoquée tant dans *Le livre de l'institution du prince* que dans le *De philologia*²⁶ pour souligner combien l'absence d'écrits de qualité est fatale à la survie glorieuse de ceux qui sont « vaillans », une gloire spécifiquement attachée à la libéralité envers les gens de Lettres non seulement fait son apparition dans les pages budéennes mais y occupe une place plus que privilégiée. Si la libéralité est vertu de roi, la libéralité humaniste est vrai titre de gloire d'un roi. Sous la plume d'un Budé qui ne prive jamais son prince de l'image traditionnelle de roi de guerre au nom de principes chrétiens qui dévaloriseraient l'action guerrière²⁷, la générosité envers les lettrés est l'authentique marque d'une royauté qui a pleinement conscience de soi.

Être libéral envers les gens savants, véritables maîtres des Lettres, c'est faire acte de gouvernement car cette libéralité répond à ce que sont intrinsèquement les Lettres :

Ces lettres, dont je parle, les anciens les ont appelées humaines, ou humanité, pource que sans l'érudition, ou discipline, d'icelles, le monde vivroit brutalement, et non pas humainement. Car il n'y a riens, après l'immortalité d'esperit, par quoy l'homme differe tant des animaux brutes, que par le parler, et arraisonnement fondé en science, pourveu qu'elle soit enchassée en prudence, et discretion. (fol. 68r)²⁸

Cette conception humaniste des Lettres permet, voire contraint, de poser à nouveaux frais la question du mérite des gens de Lettres dépositaires d'une science capitale pour l'humanité d'un royaume menacé d'animalité. À son prisme, la libéralité envers les lettrés apparaît comme devoir et gloire du prince car elle témoigne de sa capacité à saisir le fonctionnement le plus profondément humaniste, autant dire le plus authentique, du groupe humain dont il est à la fois la tête et le modèle, groupe humain qu'il peut informer, dût-il pour cela faire usage d'un pouvoir absolu qui se fait composante de la libéralité elle-même ; elle est le signe que le roi est un bon roi ; elle est le signe qu'il

23 Voir par ex. fol. 164v.

24 Voir sur ce point Nicole Hochner, *Louis XII. Les dérèglements de l'image royale (1498-1515)*, Seyssel, Champ Vallon, 2006, p. 131-132.

25 Voir par ex. fol. 57r ou 120r.

26 Dans le *De philologia*, Budé n'évoque ainsi que l'absence de 'chants de victoire' (*victoriarum epicenia*) ; voir *De philologia*, éd. cit., p. 90-91.

27 Voir par ex. fol. 115v-116r ou 132v.

28 Définition fréquemment rappelée par Budé : voir *De philologia*, éd. cit., p. 270-271 ou *L'étude des lettres. Principes pour sa juste et bonne institution - De studio literarum recte et commode instituendo*, texte original traduit, présenté et annoté par M.- M. de La Garanderie, Paris, Les Belles Lettres, 1988, p. 42-43.



comprend que les Lettres ont une vertu civilisatrice qui ne se limite pas à l'éducation²⁹.

Quoiqu'il n'y ait pas absolue contradiction mais complémentarité, il y a loin entre cette conception et l'écriture de glorification de la geste d'un roi ! L'exigence de la définition budéenne des Lettres, héritée des Anciens et devenue chez lui fondement d'une véritable mythologie, explique pourquoi les exemples antiques mobilisés pour soutenir sa démonstration ne servent en rien la proposition d'écriture de l'histoire nationale qu'il esquisse. La figure d'Alexandre, régulièrement convoquée, consciente que seules les Lettres peuvent sauver sa mémoire de l'oubli, donne presque idéalement corps à cette union du désir de gloire et du soutien libéral des lettrés. Pour avide d'une survivance glorieuse qu'il soit, le prince grec ne trouve pas celui qui, tel Homère consacrant l'immortalité d'Achille³⁰, fixerait sa geste guerrière au gré d'un échange dont la libéralité serait le déclencheur et la qualité de la plume la justification. En revanche – et là est sans aucun doute l'essentiel –, prince « convoiteux d'honneste gloire, sur tous roys », il sait juger la valeur des hommes savants et se montrer libéral envers eux hors de toute quête d'une immortalisation de son image. Budé le présente comme

celuy entre tous princes, qui vouloit congnoistre, favoriser, et aider tout homme de singulière recommandation, ou renom. (fol. 74v).

Certes, le désir de gloire préoccupe Alexandre et stimule sa libéralité :

Ce n'est pas chose forte à esmerveiller, s'il exerceoit volontiers sa liberalité, et munificence envers les gens de sçavoir. Car il avoit leu les histoires, et en avoit bien faict son prouffit ; et à cause de sa magnanimité naturelle, en estoit moult excité, et stimulé à faire exequutions, et exploictz de guerre en augmentation des armes, et renommée de Macedoine. (fol. 77v)

Mais Budé opère un singulier raccourci puisqu'il ne donne aucun exemple de libéralités d'Alexandre destinées à favoriser l'écriture de sa propre histoire. Alors que la quête de gloire semble ne trouver à se fixer que dans la célébration d'actions militaires qui seront exemplaires pour ceux qui les liront, renouvelant le mouvement qui stimule la vaillance du jeune héros, c'est finalement la libéralité envers les Lettres qui devient elle-même, dans les pages budéennes, le motif de sa survie glorieuse. Alexandre

n'ignoroit pas, que pour exercer libéralité envers gens sçavans, et lettrés, il pouvoit grandement augmenter sa renommée, exaulser son nom, et dedier à perpetuité sa mémoire, comme il a faict : pour autant que les gens lettrés, et mesmement ceulx qui ont grace, et industrie à composer histoire, et autres traictés semblables, sont ceulx, qui font la mémoire, et gloire des princes immortelle. (fol. 77v-78r)

Dans des livres d'histoire dont il ne peut affirmer qu'aucun a été écrit par un lettré soutenu de la libéralité d'Alexandre, Budé ne retient pas l'image du conquérant : s'il évoque les guerres d'Alexandre, il célèbre avant tout la mémoire du prince libéral envers les gens savants. Sa lecture humaniste des histoires suggère pour le roi une manière inédite dans la France de l'époque moderne de prendre en

²⁹ Leur place y est essentielle. Budé célèbre ainsi le choix fait par François I^{er} de l'humaniste Théocrène comme précepteur des enfants royaux ; voir la dédicace du *De philologia* à Henri d'Orléans et Charles d'Angoulême, éd. cit., p. 14-15) Selon le titre du chapitre V du *Livre de l'institution du prince*, « sçavoir les lettres » permet aux princes de « bien commander à leur royaume, et droitement gouverner leurs subjects » (fol. 17v) ; quant à la prudence requise par Budé du prince, elle est acquise « par la cognoissance des bonnes lettres » (fol. 26v), et s'appuie sur les leçons d'un précepteur dont le profil est tracé dans le chapitre VII, fol. 22v-23r.

³⁰ Voir fol. 30 r-v.



compte les Lettres et les lettrés. Encore que les lettrés soient maîtres des images et par elles de l’immortalisation de la gloire, c’est en raison de leur grandeur propre que le prince doit les soutenir matériellement : pour Budé, ce sont « choses dignes de mémoire, et qui ne viendront jamais en oubly³¹ ». Les libéralités « sans profusion³² » du prince antique, chiffrées et parfois ramenées à leur valeur monétaire contemporaine, s’orientent vers des lettrés, des philosophes, qui ne fixeront pas sa gloire guerrière : à Ana[x]archus, il fait envoyer cent talents³³ ; à Aristote qui les lui demande, il donne les moyens d’écrire son livre des animaux³⁴ ; une manchette précise : « Aristote a composé son livre de la nature des animaux par la liberalité d’Alexandre », tandis que le texte se refuse à donner aucun chiffre :

Ce seroit choses increable, si je recitoye icy, ce que ledict Roy despendit à la requeste d’Aristote, pour enquerir par mer, ou par terre la nature des poissons, et de toutes bestes, et animaux, et vermines, par le moyen de quoi Aristote fit le livre de animalx et des parties d’iceulx. (fol. 75v)

Le *De asse*, dont l’objet est certes tout différent, expose les motivations humanistes de cette libéralité. Prince « convoiteux comme il appert de toute cognoissance et sçavoir », libéral « pour la grande convoitise qu’il avoit de cognoistre la nature des substances animées et pensant que sondict precepteur estoient souverain en toute science »,

Alexandre pour la composition des dictz livres [des animalx] donna audict Aristote huit cens talens. Ceste somme reduicte à nostre monnoye monte quatre cens quatre vingt mille escus et ce doit-on facilement croire du roy Alexandre qui estoit fort liberal envers les gens de sçavoir³⁵.

Les éditeurs posthumes de *l’Institution du prince* ne s’y trompent pas qui choisissent pour titres des chapitres où Budé rassemble des exemples antiques de libéralité princière³⁶ : « En ce chapitre est monstrée la reputation des gents sçavants, et les grands salaires, qu’ilz recevoient des princes au temps passé *en recongnissance de leur labour à l’estude des bonnes lettres* » (titre du chap. XI, fol. 32r), « Il traite icy des biens, que les Empereurs, et riches personnages faisoient aux gens sçavants, et en quelle reputation ilz estoient *pour leur sçavoir*. » (titre du chap. XII, fol. 35r)³⁷ C’est bien l’exercice humaniste des Lettres qui vaut aux « sçavants » d’être le juste objet des libéralités princières et non les promesses de gloire qui s’attachent à l’écriture de son histoire³⁸. L’enjeu pour Budé est finalement moins la fixation de la gloire royale que la protection des Lettres suscitée par la conscience de leur valeur traduite à la fois au-delà et en deçà du regard du roi en une « reputation » sur quoi ses contemporains sont engagés à réfléchir. C’est bien ce regard jeté sur les Lettres que signifie Antigone envoyant son fils Démétrius en Grèce pour la « mettre en liberté »,

31 Fol. 37r.

32 Fol. 77v.

33 Fol. 74v. Exemple déjà cité dans *l’Epitome du de asse*, éd. cit., fol. XXIIIv.

34 Fol. 75v.

35 Nous citons d’après *l’Epitomé du de asse*, éd. cit., fol. XXIIIr.

36 Les titres des chapitres et les manchettes sont certes le fait des éditeurs, qui le signalent ; il n’en demeure pas moins qu’ils fournissent un cadre de lecture qui oriente assez profondément le sens.

37 Ici comme ailleurs, Luxembourg développe : « L’Auteur montre cy après, en quelle reputation estoient les gens sçavants et lettrés, et mesmes les Poètes et Historiographes : et les grands salaires, qu’ilz recevoient des grands Princes, au temps passé: pour recongnissance de leur grand labour qu’ilz avoient employé à l’estude des bonnes lettres pour acquerir science » et « L’Auteur traite des biens qu’ont receu les gens sçavants du temps passé par les grands Empereurs de Romme: et du grand revenu qu’ilz avoient, et des recompenses qu’ilz ont receu, à cause de leur sçavoir ». On pourrait ajouter le titre du chap. XXVII, fol. 74r dans l’édition de Richard le Blanc.

38 Articulation à rapprocher de celle que Budé propose dans le *De philologia*, éd. cit., p. 94-97.



congnoissant, que de Grece estoient néez, et emanées toutes sciences, ou au moins avoyent esté en Grece alimentées, et accrues en Grece : quoy qu'il en soit eloquence y estoit procréée, consommée, et polie à perfection. (fol. 78r)

Budé considère cette campagne militaire de libération du berceau des Lettres, encore qu'on ne puisse que difficilement y voir un geste de justice distributive, comme un geste de libéralité supérieure et exemplaire³⁹. Ce n'est pas pour rien que le même mouvement se trouve également, assorti de figures exemplaires identiques quoique diversement présentées, dans les propos de la table royale que met en scène le *De philologia*. La pensée budéenne, plus concentrée, y est plus immédiatement perceptible :

Parce que bienfaisance mérite [...] de la gratitude et de la reconnaissance, ces mêmes créateurs de fables désignèrent Mercure comme celui qui protège et dirige les Grâces, – voulant par cette fiction enseigner aux hommes qu'il importait d'exercer de préférence leurs insignes libéralités (*insignitas liberalitates*) à l'égard de ceux qui seraient le plus capables d'attester et de célébrer celles-ci par la parole et par l'écrit. C'est ce qu'autrefois les plus grands rois et princes eurent à dessein de faire. Alexandre le grand surtout, et ses successeurs. En particulier le roi Antigone qui avait envoyé son fils Démétrius avec des troupes nombreuses et un grand appareil pour libérer la Grèce alors opprimée sous la tyrannie, et qui disait l'avoir fait parce qu'il comprenait que la gloire de sa libéralité (*eius liberalitatis gloriam*) brillerait depuis la Grèce dans toutes les directions, comme un signal allumé sur une hauteur visible du monde entier⁴⁰.

Dans ces pages, Budé ne s'attarde pas sur le détail des libéralités financières d'Alexandre ; il vise à l'essentiel. À un roi qui reconnaît la grandeur des Lettres, les Lettres promettent et accordent la gloire d'avoir été libéral envers elles ; la gloire des rois n'est pas (que) la gloire des armes, elle est (aussi, et pour Budé surtout,) la gloire d'une libéralité qui a su reconnaître les mérites les plus authentiques et qui se fixe dans la mémoire immortelle des textes⁴¹. La libéralité ainsi fondée amorce un mouvement d'échange que symbolise très discrètement la fiction des Grâces : les Lettres, qu'elles célèbrent dans l'instant ou fixent la gloire d'avoir été libéral, répondent à la libéralité elle-même⁴². La gloire royale ne se parfait – la vraie gloire royale ne se fonde ? – que dans un soutien accordé aux Lettres, soutien qui vaudra pour lui-même dans la conscience de la grandeur des Lettres dont il témoigne, soutien qui seul

39 Mais nous savons que pour Cicéron, la libéralité ne se limite pas à des dons matériels ; voir *De officiis*, II, xv et xix.

40 G. Budé, *De philologia*, éd. et trad. cit., p. 102-103 : « Quoniam [...] *beneficentia gratam memoriam benignamque commemorationem promeretur, etsi suapte natura non postulat, ideo Mercurium Gratiis praesidem moderatoremque idem designauere; eo figmento homines docere volentes insignitas liberalitates in eos exerceri oportere maxime, qui eas maxime testari et celebrare dicendo possent atque scribendo.* »

Idque maximi olim Reges et Principes in animum induxerunt, Alexander magnus in primis, eius que successores, quorum vnus Rex Antigonos, cum Demetrium filium cum magnis copiis grandisque apparatus ad Graeciam liberandam a tyrannis tum oppressam mitteret, ideo sese id facere dicebat quod intellexeret eius liberalitatis gloriam sic e Graecia quoquo versus emicaturam, vt ignem praenuncium e specula toto orbe conspicua. »

Ce passage peut être rapproché des déclarations de Philippe de Macédoine rapportées dans *Le livre de l'institution du prince*, fol. 91v-92r ; Budé mobilise également dans le même sens la figure de Pompée qui « pardonna à Cicero, grand orateur de Romme, qui avoit esté de party contraire à luy [...] et ce fit principalement en faveur, et pour l'honneur du sçavoir de Cicero et de sa grande eloquence. » (fol. 37v)

41 Cf., toujours avec l'acception large que Budé donne à 'libéralité', *De philologia*, éd. cit., p. 306-307 et *De studio*, éd. cit., p. 164-165.

42 Budé ne développe pas la symbolique complexe des Grâces conduites par Mercure principalement transmise par Sénèque et largement employée par l'emblématique de la Renaissance ; voir sur ce point les pages classiques d'E. Wind, « Les Grâces de Sénèque », *Mystères païens de la Renaissance*, Paris, Gallimard, 1992, p. 39-49. Le discours budéen, tout émaillé d'exemples antiques et de références mythologiques érudites, ne s'y perd jamais ; son véritable objet est ailleurs.



se constitue en signe de reconnaissance mutuelle du prince et du lettré.

La figure de François I^{er} que Budé esquisse présente une silhouette conforme à ses vœux ; toute imparfaite et par là insatisfaisante qu'elle soit – Budé la présente toujours comme inchoative et incontournable à la réalisation de ses ambitions humanistes –, elle est engagée dans une voie qui est la bonne⁴³. La visée stratégique de l'helléniste le pousse vers un éloge qui est une forme voilée de la pédagogie du prince⁴⁴ et permet de cerner l'objectif qu'il poursuit. Or, du roi de France, il loue, fût-ce avec mesure, l'action libérale en faveur de l'étude des Lettres, que cette action soit accomplie ou seulement espérée. Le roi de guerre qu'est François I^{er} n'est pas célébré et Budé, alors qu'il articule une partie de sa démonstration à la capacité qu'ont les Lettres de rendre immortelle la prouesse, ne lui propose pas d'écrire une histoire de son règne⁴⁵. Il se plaît plutôt à souligner la conjonction d'un renouveau des Lettres et de l'avènement d'un prince sensible à la condition des Lettres et des lettrés ainsi que la judicieuse libéralité dont il fait déjà preuve. Il évoque dans la dédicace

l'honneur des bonnes lettres et elegantes, desquelles [...] le nom estoit party de France, parce que on ne luy faisoit grand accueil en ce pays : mais depuis vostre regne vous l'avez revoqué par vostre liberalité royale (fol. 3v-4r)⁴⁶,

tout en précisant la part qu'il a personnellement pris dans ce renouveau par ses savants travaux chaleureusement accueillis par ses pairs⁴⁷.

L'intérêt (obsessionnel) de Budé pour les Lettres constitue le prisme parfois déformant qui ordonne, pour engager le présent et l'avenir, sa lecture du passé. Si les *Adnotationes ad Pandectas* ou le *De asse* le montre en prise avec des réalités historiques précises⁴⁸, la vision perspective qu'il propose de la geste du prince grec dans son institution est toute soumise à son idéal de lettré humaniste ; Budé hiérarchise alors fortement et hors de toute objectivité, les motifs de la renommée alexandrine au prisme de ses préoccupations :

Et est la conquête d'Alexandre quasi comme un fouldre et un tourbillon soudainement descendu pour donner terreur au monde, courant, et bruyant par grand tumulte depuis le pais de Macedoine, et de la Grece jusques en Inde bien avant [...]. Mais toutesfoys la gloire de luy resplendis[s]ant par les escriptures est comme l'escler espartissant, qui tousjours se renouvelle, et

43 Les dates de première rédaction de *l'Institution* (c. 1519) et du *De philologia* (1531-1532) entraînent une évolution de la figure royale et l'espoir qui apparaît dans les années dix est moins manifeste à l'aube des années trente, malgré le recrutement au printemps 1530 de quatre Lecteurs royaux. L'insatisfaction de Budé fait que l'image royale est constamment saisie dans un devenir dont l'humaniste souhaite qu'il rejoigne enfin son idéal.

44 L'éloge formateur avait été défini par Érasme dans une lettre adressée à Jean Desmarais à l'occasion de la publication de son *Panegyricus* de l'archiduc Philippe le Beau en 1504 (Anvers, Th. Martens) ; la lettre est publiée à la suite du *Panegyricus* et en constitue le mode de lecture. Voir Érasme, *Opus Epistolarum*, éd. P. S. Allen, t. I, Oxford, Clarendon Press, 1906, p. 398-403, lettre n° 180. Les contextes de cette publication sont exposés par Allen dans la notice de la lettre n° 179, p. 395-396.

45 On pourra distinguer la stratégie budéenne de l'éloge adressé au roi par Étienne Le Blanc vers 1529. Exploitant des images qu'il a pu trouver sous la plume de Budé, Le Blanc ancre l'image royale dans le souvenir de la « journée de Marignan », témoignant de l'importance et de la pertinence de l'image du roi de guerre, alors même lorsqu'il s'agit pour lui de célébrer un prince qui a ajouté au « los, bruit et honneur » de son nom le 'florissement des bonnes Lettres' ; le texte est largement retranscrit par L. Delisle, « Traductions d'auteurs grecs et latins offertes à François I^{er} et à Anne de Montmorency par É. Le Blanc et Ant. Macault », *Journal des Savants*, août-sept. 1900, p. 12.

46 Cette image du règne et du roi apparaît dès 1515 dans les dernières pages du *De asse et partibus eius*, Paris, J. Bade, 1516, fol. CLXXXVv et CXCIr ; elle est encore présente dans le *De philologia*, éd. cit., p. 52).

47 Voir fol. 165v-166r.

48 Voir Gilbert Gadoffre, *La révolution culturelle dans la France des Humanistes*, Genève, Droz, 1997, p. 260-273 ; M.-M. de La Garanderie, « Sur le versant philologique et économique du *De asse* : l'Antiquité exhumée », *Guillaume Budé. Philosophe de la culture*, op. cit., p. 285-316.



redouble, quand on lit les histoires faisant mention de luy. Car nul n'a tant ouvert le monde ne fait le passage aux historiens, et cosmographes, comme luy pour entrer en certain recit, et description des regions fort loingtaines et des nations non pratiquées par les Grecz, ne par avant luy, ne par ceulx auxquelz les Grecs avoyent frequentation. (fol. 166⁽²⁾v⁴⁹)

La conquête d'Alexandre prend l'allure d'une expédition scientifique où résonne, quoique le passage n'en dise rien, la libéralité qui a accompagné l'enquête aristotélicienne sur les animaux. La conquête elle-même sert la science ; elle devient sous la plume de Budé une forme de la libéralité.

La richesse de la figure d'Alexandre cependant ne vaut pas uniquement en raison de ses justes libéralités mais aussi en raison de largesses injustes rendant possible une vue perspective de la vertu où se joue la rencontre du prince et des Lettres. Elle permet en effet de souligner la fragilité des princes face à une flatterie qui renvoie d'eux une image faussement glorieuse et de préciser le profil du véritable méritant humaniste. Budé évoque les « Alexandrocolaces », « mignons d'Alexandre, servans de flaterie [sic], et faisant mestier d'assentation » dont s'entoure le conquérant après s'être départi « des mœurs de Grece, et degenerant de la maison de Macedone ».

Et n'estoit le dict Roy Alexandre ja depravé, et changé de ses conditions naturelles, mal content de ce nom qu'on leur bailloit : mais leur faisoit à ceste cause grands dons, et excessifz. [...] En ce il se monstroit avoir mauvais jugement, ou vouloir pervers, en faisant si grande largesse de biens, et honneurs à gens indignes, empoisonneurs de cœur de prince pour service qui meritoit plus de punition que de guerdon. (fol. 165⁽²⁾r-v)

La portée exemplaire de la figure d'Alexandre est ainsi complétée sous deux aspects, centraux pour la démonstration globale : d'une part, se trouve réaffirmée la nécessité d'un fondement juste des gestes de libéralité dont est rappelée la soumission absolue au vouloir du donateur⁵⁰ ; le « vouloir pervers » corrompt la largesse jusqu'à lui faire perdre son nom de libéralité et obscurcit la mémoire du prince⁵¹. D'autre part, se trouve redéfini, mais en creux, le profil éthique de l'homme de mérite digne des libéralités du prince. Non content d'être maître du verbe, le « sçavant », identifié à l'orateur, est en effet, selon la définition antique, « un homme de bien, qui a acquis la science de bien dire. » (fol. 40v)⁵²

C'est autour d'une continuité éthique – le prince est sage et prudent, l'homme de Lettres 'vertueux et savant'⁵³ –, que se construit la relation. Dans un mouvement où il entend démontrer la puissance des Lettres et la contrainte qu'elles peuvent exercer sur les princes, Budé convoque certes la figure de Denys le tyran :

Denys Roy par force de Sicile [...] avoit à l'entour de luy plusieurs gens sçavans en eloquence, et en art oratoire, combien qu'il feust inique prince, pervers et violent. Et pour ce que aucuns ses familiers luy disoyent, qu'il les devoit debouter de sa court, et chasser, comme gens inutiles [...] respondoit Denys le tyran encore qu'il feust homme fort depravé, et renommé pour sa grande protervité [i. e. insolence] : je nourris, et entretiens telz hommes, dont vous parlez, non pas pource, que les ayme fort à veoir pour mon plaisir, ou que je

49 Les numéros de feuillets 161 à 168 sont utilisés deux fois (cahiers x et y) ; nous indiquons par l'exposant (²) la seconde série de numérotation.

50 Cf. fol. 75r et 76r.

51 Voir fol. 166⁽²⁾r.

52 Voir Quintilien, *Institutio oratoria*, XII, 1.

53 Voir fol. 36r.



fasse bien grand estime d'eulx, et prisée, plus que nulz autres, et non sans cause. Et par ce donnoit assez à entendre que combien qu'il n'aymast vertu ne justice, toutesfoys si vouloit il eviter reproche entant qu'il pourroit, tant pour le temps de sa vie, que pour celuy de sa posterité. (fol. 92v-93v)⁵⁴

Mais, alors qu'il n'hésite pas souligner la toute puissance de l'argent⁵⁵, Budé, s'il pointe un risque qui guette les gens de Lettres, n'exploite aucunement cette anecdote pour suggérer que les (mauvais) princes puissent, par une manipulation qui ne serait qu'achat d'une compétence, fabriquer d'eux une image favorable, ni que les véritables gens de Lettres soient prêts à vendre leur plume au prince ou à faire de la puissance oratoire qui est leur de « parler par los ou par vitupere » un moyen de pression, pour ne pas dire de chantage, sur le prince. Le dit de Denys prend place dans un contexte très spécifique. Budé, s'il exalte la mémoire que les textes rendent possible, s'il montre indirectement que le bon et le mauvais peuvent ainsi se fixer – l'exemple d'Alexandre est sur ce point significatif –, propose au prince la fixation des faits vertueux et, par là uniquement, glorieux, « dignes de memoires perpetuelles » (fol. 13v). Il affirme qu'

il n'est riens, ne a esté au temps passé, si estimé entre les choses temporelles, que d'estre loué, et illustré par gens loués, et illustrés telz comme estoyent les gens lettrés, honorés, et prisés, de littérature. (fol. 92v)

Philippe de Macédoine, attentif à son image, reconnaît la valeur des

historiens, orateurs, et poetes de bon jugement, qui pouvoient composer histoires, et escrire au vray ses faitz, et celebrer par eloquence les vertus qui estoyent en luy, tant belliques, que pacifiques. (fol. 92r)

Et s'il est, ainsi que son fils Alexandre, loué, c'est « pour ce que [sa] vertu singuliere l'avoit ainsi *merité*. » (fol. 92v)

À la vertu du prince, fondement de sa majesté⁵⁶, répond ainsi celle de l'homme de Lettres qui, distinct du flatteur, sait reconnaître le mérite du prince qu'il loue tandis que le prince sait reconnaître son mérite dans l'ordre propre des Lettres tout autant qu'il sait reconnaître un flatteur⁵⁷. Cette appréciation réciproque est le fondement d'une libéralité qui peut être perçue comme un droit. Dans ce cadre, et uniquement dans ce cadre, la libéralité du prince est un moteur de l'écriture savante qui, nous l'avons vu, ne se limite pas à la glorification de hauts faits guerriers ; lui répond la libéralité de l'homme de Lettres qui ne donne gloire qu'à celui qui la mérite.

Et que sans la libéralité du prince, rien ne soit possible, tel est bien le message que Budé adresse, directement ou indirectement, à François I^{er}. S'il reconnaît que l'avènement du roi a changé la donne, s'il lui reconnaît quelques mouvements de générosité, il l'appelle constamment à faire évoluer une situation qu'il juge imparfaite par sa libéralité :

Ferez Poetes et Orateurs, comme vous faites Contes et Ducz, en leur inspirant vertu d'eloquence par votre liberale benignité. (fol. 4r)

Et pour le present il n'est mémoire d'homme en France, qui pour ce ayt eu

54 La source est Plutarque, *Œuvres morales, Apophtegmes de tyrans de Sicile*, « Denys le jeune ».

55 « Toutes choses se peuvent faire par argent, quand un Prince est puissant pour trouver finances. » (fol. 96r) Seule la dimension éthique de la relation entre le prince et ceux qui peuvent fixer son image fait de cette remarque autre chose que le cœur problématique de la relation que Budé promet.

56 Voir fol. 136r.

57 Voir fol. 115r-v.



aucun profit, au moins qui feust honneste, pour la nation commemorer, ou escrire : ne aura cy après [...] si ainsi n'est Sire, par vostre liberalité, discretion, et prudence, les gens studieux, qui pour l'amour des bonnes lettres ont esté negligens d'augmenter leur patrimoine [...] soyent tellement poulez en avant qu'ilz puissent estre recompensez en tout, ou partie de leur labeur. (fol. 21v)⁵⁸

Budé n'est donc pas perdu dans l'idéal qu'il défend au point de perdre le sens pratique et s'il conçoit dans sa dimension la plus matérielle le devoir royal de libéralité envers les gens de Lettres, il donne à cette vertu une ampleur qui la transforme en un espace de collaboration. Dans la dédicace au roi du *Livre de l'institution du prince*, il convoque la parole d'Artaxerxes et écrit :

Ledict prince [...] disoit souvent, que la liberalité des grans seigneurs et magnanimes, ne consiste pas seulement à donner grans dons de grande estimation, et valeur proportionnez, et accomodez à la qualité, condition, et merite des donataires par hault distraict et magnifique valeur des donans, mais aussi en acceptant par une prompte humanité et benigne courtoisie les dons, et presens de petite estime faictz à eulx par discretion, et opportunité par leurs subjects, et serviteurs. (fol. 1v)

La libéralité qui pousse le prince à donner l'incite également à accepter le don, et puisque le don est ici le livre-même où la participation du roi à la vie des Lettres est théorisée, le mouvement où l'on pourrait ne voir qu'une requête parmi tant d'autres se fait amorce d'une relation complexe dont Budé souhaite qu'elle permette le triomphe des Lettres. Cette relation, chacun y participe avec ses moyens propres, tout en ayant pleinement conscience des mérites, et éventuellement des limites, de l'autre.

Finement définir ce qu'est ou doit être la libéralité royale permet à Budé de définir ce qu'est un roi humaniste pour un humaniste exigeant. Toute centrée sur la définition des Lettres, la réflexion budéenne entraîne le roi dans son orbite tout en affichant son indispensable contribution, si bien que le prince et l'homme de lettres baignent dans une gloire immortelle de même nature, celle des Lettres⁵⁹. En exposant au roi le sens autant que la portée de la libéralité qu'il attend de lui, Budé suggère qu'une relation harmonique est possible qui fasse des Lettres le fondement effectif d'un corps social lui-même harmonieux.

VERS UNE LIBÉRALITÉ RESTREINTE ?

De ce système à la fois riche d'implications politiques et exigeant dans les qualités qu'il suppose à ceux qui y participent, système où la libéralité occupe une place de choix tant pratique qu'éthique, quels échos sont perceptibles sous les plumes des contemporains de Budé et des jeunes auteurs de la génération qui suit immédiatement la sienne ? Quelles mises en scène de la relation libérale du prince et des lettrés offrent-ils à leurs lecteurs ? Quel(s) mérite(s) se reconnaissent-ils pour engager la libéralité royale ? S'il est difficile de préciser dans quelle mesure la pensée de Budé a été reçue par les lettrés, certains traits permettent de penser que peu ont eu une exigence aussi élevée et une ampleur de vue aussi large que les siennes en matière de libéralité royale.

⁵⁸ Cf. fol. 69r. Budé appelle de ses vœux cette reconnaissance du mérite des gens de Lettres dans la dédicace au roi des *Commentarii lingua graecae* ; voir, M.-M. de La Garanderie, *Guillaume Budé. Philosophe de la culture, op. cit.*, p. 218). Dans le *De philologia*, c'est le personnage du roi qui rappelle la dédicace de l'institution ; éd. cit., p. 248-249) Qu'elle soit présentée pour célébrer l'action du roi ou pour l'inciter à se montrer libéral, l'idée est récurrente qui fait de la libéralité royale un moteur incontournable de la vie des Lettres ; voir *ibid.*, p. 96-97, 144-145, 256-257, 268-269. Le *De philologia* souligne pour sa part combien manque la récompense du labeur humaniste ; voir éd. cit., p. 76 et 272.

⁵⁹ Voir fol. 21r.



Le texte du *De philologia* dont on a pu constater combien l'intention fondamentale était proche de celle de la dernière version de l'institution du prince est un texte revendicatif. Les deux textes mêlent à l'éloge les doléances plus ou moins pressantes d'un homme dont les attentes ne sont pas remplies. Au moment où le roi vient en créant quatre postes de Lecteurs royaux de montrer son intérêt pour la culture lettrée dont Budé soumet l'épanouissement à sa générosité⁶⁰, l'helléniste est seul à réclamer plus encore tandis que les lettrés de l'entourage royal célèbrent cette création avec ferveur. Salmon Macrin s'enflamme en des termes qui ne dépareraient pas sous la plume de Budé :

Ad Sequanae undas urbe Lutetia
sedem Camoenis qui exulibus dedit,
mercede linguarum peritos
proposita alliciens magistros⁶¹.

Au cours de la décennie, ce type d'éloges se multiplie⁶². En 1537 – le roi a alors créé trois autres postes de Lecteur –, Pierre Saliat s'enthousiasme :

Conjouissons et congratulons, malgré tels envieux au nom du grand Dieu immortel, conjouissons, dy-je, et luy rendons graces de ce qu'il a si divinement inspiré nostre Très chrestien Roy que non seulement il attire de tous costez et excite *par sa munificence, et liberalité plus que Royale*, les hommes sçavans en ceste langue Grecque, mais davantage les *nourrist publicquement*, au commun prouffit de chascun.⁶³

Jean Brèche en fait autant dans un mouvement très budéen de son *Premier livre de l'honneste exercice du prince* qui mêle éloge de l'éloquence et de la libéralité des rois : après avoir célébré les libéralités d'Auguste et d'Alexandre, celle d'Antigone envoyant délivrer la Grèce, il ajoute François I^{er} à la liste, prince qui, affirme-t-il,

[...] chacun jour entretient à ses gages
Bons professeur en tous arts et langages
Pour enseigner ses subjectz la doctrine
Qui en vertu rend l'ame plus divine.⁶⁴

Quelque sensible que puisse être la convergence de vue avec la pensée de Budé, quelque souligné que soit le rôle de la libéralité du prince en cette affaire – cet élément récurrent de la louange dépasse le cadre étroit du soutien aux Lecteurs⁶⁵ –, une différence de taille apparaît. Pour Budé en effet, la libéralité, certes conditionnée par le mérite du donataire, l'est aussi par la volonté du donateur. *Le livre de l'institution du prince* ne propose sans doute pas pour rien un rare exemple de libéralité envers un

60 Le geste royal épouse celui d'Alexandre sensible à la réputation de certains lettrés puisque les Lecteurs ont été choisis en raison de leur renommée – *famae suffragio commendatos*, écrit Budé ; *De philologia*, éd. cit., p. 127.

61 Jean Salmon Macrin, *Lycorum libri duo*, Paris, 1531, I,16 ; nous soulignons. « À Paris, près des ondes de la Seine, [le roi] a offert un asile aux Camènes exilées, en attirant, par la promesse d'honneurs, d'habiles professeurs de langues. » (Trad. G. Soubeille)

62 Voir G. Gadoffre, *op. cit.*, p. 229 et suiv.

63 Pierre Saliat, préface de sa traduction de *L'Oraison que fait Crispe Saluste contre M. T. Ciceron (1537)*, *Les Oraisons de M. Tul. Cicero, père de l'éloquence latine, translattées de latin en françoys [...]*, Paris, A. et Ch. L'Angelier, 1541, f. [g]⁴ ; nous soulignons.

64 Jean Brèche, *Premier livre de l'honneste exercice du prince*, Paris, à l'enseigne de la Fontaine, 1544, fol. 12v- 13r ; nous soulignons.

65 Voir par ex. J. de Gagny, épître dédicatoire de sa traduction de Primase, *Biefve et fructueuse exposition des epistres de saint Paul*, Paris, Roffet, 1540, fol. Aiiijv ou Jacques Peletier du Mans, *L'Art poétique d'Horace traduit en Vers François*, éd. J. Vignes, *Œuvres complètes*, dir. I. Pantin, tome I, Paris, Champion, 2011, p. 102.



sujet d'Alexandre qui n'est pas homme de Lettres, un certain Périllus ; à Alexandre qui lui donne cinquante talens pour marier ses filles, Périllus répond que dix suffiront ; et Alexandre de répondre :

Mais à Alexandre ne suffiroient ilz, à *accomplir le vouloir* qu'il a de remunerer Perillus, pour ce qu'il a merité en son service. (fol. 75v-76r)

Soumettre le geste libéral à la volonté du donateur n'a rien d'original ; Budé se coule, ici comme ailleurs, dans la tradition. Mais il le fait pour mieux l'exploiter : il renvoie en effet le prince à soi-même ; il le met, par l'exemple alexandrin interposé, face à ses responsabilités royales, face à l'image de sa propre libéralité autant que face à la fermeté de sa volonté. Ne pas être libéral revient à ne pas vouloir l'être ; l'être chichement reviendrait à l'être selon une mesure qui ne serait pas royale.

Cet exemple s'ajoute à celui, comme symétrique, d'Anaxarche à qui Alexandre demande de lui faire savoir par le « gouverneur du pais » de quelle somme il a besoin pour entretenir son école de philosophie :

Ledict gouverneur, à qui ne challoit grandement de philosophie, ne de lettres, et n'avait regard au noble, et honneste couraige du roy, son maistre, quand il eut veu, et parlé par acquit à ce philosophe, escripvit au roy, qu'il estoit trop fort à contenter, et qu'il faisait demande excessive [...]. Car les parties de son affaire, qu'il avoit baillées ne montoient pas moins de cent talens pour fonder, et mettre sus la philosophie [...], pensant ledict gouverneur, que pour ce le roy se deust contenter de luy, et mettre ceste matiere en oubly. [...] Mais Alexandre bien considerant le fait dessusdict et ne soy attendant à telle matiere, et de son honneur à son serviteur, va après ces lettres veues escripre audict gouverneur, que le philosophe estoit bien advisé, et prudent, et luy scay bon gré (dit il) de la demande, qu'il a fait. Car il montre qu'il entend bien le cœur, et la puissance de celui, à qui il adresse sa demande, c'est assavoir d'Alexandre dont le vouloir et le pouvoir s'entretiennent de bien près : et mesmes de faire don de fait, et copieux à gens qui l'ont merité. (fol. 74v-75v)

Fort de tels exemples qui modèlent la figure d'un prince idéalement libéral parce que puissant autant que de la conscience qui est la sienne de la valeur des Lettres, Budé peut ne considérer les créations des postes de Lecteurs royaux que comme des garanties (*obsides*) de la réalisation d'une promesse beaucoup plus ambitieuse : celle de bâtir un temple des Muses, un *Museum*, sans cesse martelée dans le *De philologia*⁶⁶. Investissant la sphère d'appréciation libre du prince, Budé y perçoit un manque de volonté qui, malgré toute l'admiration qu'il porte au roi, se colore subtilement d'un manque de pouvoir. Son ambition est sans commune mesure avec la satisfaction affichée de contemporains qui partagent pourtant, semble-t-il, une même pensée humaniste⁶⁷.

À ce qui constitue une véritable théorie de la libéralité royale répond aussi la nature des injonctions les plus courantes faites au prince pour qu'il soit libéral. Même si l'on célèbre l'amour de François I^{er} pour les Lettres, on cherche peu à lui exposer la grandeur intrinsèque de Lettres civilisatrices. L'argument majeur pour engager sa libéralité apparaît comme une réduction du propos de Budé à un élément sans doute crucial de sa démonstration, mais chez lui englobé dans un mouvement qui en nuance et en conditionne fortement la portée. Ainsi Dolet, dans un volume où il affirme que François I^{er} est le roi « par le moyen duquel la France est tant bien instruite en tous arts, que par iceulx elle peult faire guerre et à la Grece, et à l'Italie : lesquels Regions par le passé ont esté

66 Voir *De philologia*, éd. cit., p. 56-57, 68-69, 126-127, 130-133, 268-269 ; cf. *De studio*, éd. cit., p. 162-165.

67 Nous nous permettons de renvoyer à notre ouvrage, *Le Sceptre et la plume. Images du prince protecteur des Lettres de la Renaissance au Grand Siècle*, Genève, Droz, 2010, p. 217-220.



tenues sieges propres des lettres⁶⁸ », invite-t-il le roi à se montrer libéral :

Doncques tu sçais de vivre le moien
Après la mort: c'est d'eslargir du tien
Aux gens sçavantz.
[...]
Ayme eloquentz: ce faisant, bien fairas.
Par leurs escriptz tousjours te fairont vivre⁶⁹.

Alors que Budé unit étroitement tous les éléments de sa démonstration autour d'une définition des Lettres qui la fonde et donne à la libéralité les allures d'un acte de gouvernement, l'éloge de la culture lettrée qui soutient le discours de Dolet ne constitue pas une proposition politique de complémentarité du pouvoir et des Lettres. L'économie de l'échange est réduite à son expression la plus immédiatement pratique : l'immortalité des Lettres assure l'immortalité des lettrés⁷⁰ ; elle peut devenir celle d'un prince qui sait se montrer libéral ; la libéralité du prince lui permet ainsi de triompher de l'oubli qui guette sa mémoire⁷¹. L'enjeu proprement humaniste que Budé met en relief dans son œuvre disparaît derrière un échange qui conjoint des gloires de nature différente dans un texte que seul maîtrise l'homme de Lettres, texte où le prince peut faire son entrée par sa libéralité. Le rôle du prince dans la vie de l'esprit se trouve réduit : là où Budé envisageait la formation d'un prince apte à reconnaître le mérite des lettrés dans l'ordre propre des Lettres, là où il entendait transformer profondément la conscience que la monarchie pouvait avoir d'elle-même, la modalité majeure de la relation que la plupart des lettrés mettent en scène restreint l'échange à sa marge ; elle fait une cause de ce qui pour Budé n'est qu'une conséquence.

Sans doute aucun lettré français ne franchit-il dans les textes qu'il publie la frontière qui sépare la requête argumentée d'une sorte de chantage⁷², mais le glissement vers des requêtes très matérielles est manifeste. Sensible du vivant de Budé, il s'affirme dans la génération suivante, marquée par la conscience de la grandeur certes des Lettres, mais surtout des lettrés. Des certitudes budéennes, on retient alors volontiers la valeur des gens de Lettres, leur mérite, quitte à les réduire à une capacité de louange. On sait qu'à l'aube de sa carrière Ronsard invite les princes à honorer les hommes de Lettres :

[...] l'homme ne vit qu'un jour
Fuiant comme un songe ou fumée.

Mais celui qui acquiert la grace
D'un bien heureux écrivain
De mortel se fait vivant,
Et au ranc des celestes passe.
[...]

68 Étienne Dolet, *Les Gestes de François de Valois, Roy de France*, Lyon, É. Dolet, 1540, p. 18.

69 Étienne Dolet, "Cantique au Roy", *ibid.*, p. 8 (*Préfaces françaises*, éd. C. Longeon, Genève, Droz, 1979, p. 73).

70 Budé affirme déjà que le travail du lettré est aiguillonné par son désir d'immortalité ; voir *Le livre de l'institution du prince*, fol. 21r-v. Les formulations de l'édition de Luxembourg sont plus incisives sur ce point ; voir éd. cit., p. 34. L'idée est courante – on la retrouve ainsi sous la plume de Macault, dans sa dédicace au roi des *Apophtegmes, c'est à dire promptz, subtilz et sentencieux ditz de plusieurs royz, cheffz d'armée* [...], Paris, Vve C. Chevallon, 1539, f. 4r°, ou sous celle de Dolet –, mais elle est chez Budé articulée à un ensemble qui la soumet à un cercle vertueux dynamisé par une libéralité royale dont l'enjeu n'est pas que de gloire.

71 Cf. Étienne Dolet, *Commentarii linguæ latinæ*, t. 2, Lyon, S. Gryphe, 1538, col. 1162-1163, article « Mors ».

72 En revanche, L'Arétin qui n'est pas sujet du roi cherche par ce qui a toutes les allures d'une menace à forcer la générosité de François I^{er} ; écrivant à Montmorency qui négocie avec lui pour le roi de France, il signale : « *Poi la mia penna paga altri d'honore, e di biasimi in contanti.* » (P. Aretino, *Del primo libro dele lettere* [...], Venise, Marcolini et Giolito, 1542, p. 206 ; lettre du 8 juin 1537)



Aprenez donc vous Rois, et Princes
Les Poètes honorer,
Qui seuls peuvent decorer
Vous, vos sugets et vos Provinces⁷³.

Les enjeux de gouvernement sont absents là où la puissance des lettrés – ce qui n'est pas exactement la puissance que Budé prête aux Lettres – les rend incontournables pour des grands avides de gloire. Ronsard est encore plus direct dans l'ode qu'il offre à Henri pour célébrer la paix signée avec le roi d'Angleterre en mars 1550 :

Prince, je t'envoie cette Ode,
Trafiquant mes vers à la mode
Que le marchand baille son bien,
Troque pour troc' : toi qui es riche,
Toi roi des biens, ne sois point chiche
De changer ton present au mien.
Ne te lasse point de donner,
Et tu verras comme j'accorde
L'honneur que je promai sonner
Quant un present dore ma corde.⁷⁴

Comme chez Dolet, la subtile composition de l'échange recherché par Budé disparaît et, plus qu'en regard de la position budéenne, l'attitude du poète doit être considérée en regard de celle de quelques poètes de la génération précédente : la plupart d'entre eux avaient la requête matérielle humble et modeste sinon mal assurée⁷⁵ ; plus rien de tel avec la jeune Pléiade sûre de son génie naissant. Le mérite que s'attribue Ronsard, sans doute restreint par rapport à celui que Budé attribue aux Lettres, est par ailleurs parfaitement consonnant avec l'offre marchande, la manière d'investissement qu'il propose au roi : poète lyrique, il entend « célébrer jusques à l'extrémité celui qu'il entreprend de louer. Et s'il ne connoist en lui chose qui soit dinne de grande recommandation, il doit entrer dans sa race, et là chercher quelqu'un de ses aieus, jadis braves, et vaillans⁷⁶. » Le poète ne propose au roi que de négocier, de 'marchander' sinon de vendre cette aptitude universelle à la louange. La libéralité royale est ainsi conditionnée par les propositions de l'homme de Lettres lui-même. Mais elle l'est aussi par l'image royale offerte : là où Budé tendait à François I^{er} l'image flatteuse parce qu'humainement supérieure d'un prince ami des Lettres, Ronsard ne s'invite qu'à célébrer le roi de guerre qu'est effectivement Henri II, sans chercher à faire évoluer cette image. Il forme un prince à sa mesure qui n'est pas celle de Budé.

Pour ce qui est des érudits, bien que reconnaissants, et souhaitant que le fils de François I^{er} leur donne les moyens de poursuivre leurs savants travaux – ils n'hésitent pas pour certains à faire des gestes généreux du père des arguments contraignant le fils –, aucun ne développe de discours qui unirait libéralité et enjeux gouvernementaux. Les dédicaces d'ouvrages qui n'ont pas comme objet de célébrer le prince remercient des bienfaits reçus, espèrent en recevoir de nouveaux, mais restent cantonnées dans l'espace de l'échange matériel interpersonnel, donc restreint, qui les suggère là où

73 Pierre de Ronsard, *Odes*, VI, xi, *Œuvres complètes*, éd. Laumonier, t. 2, Paris, S.T.F.M., 1973, p. 121-122, v. 29-36. Cf. Charles Fontaine, *Odes, énigmes, et épigrammes : adressez pour estreines, au Roy, à la Royne, à Madame Marguerite, et autres princes et princesses de France*, Lyon, J. Citoys, 1557, p. 10-11.

74 P. de Ronsard, *Ode de la Paix*, *Œuvres complètes*, éd. Laumonier, t. 3, Paris, S.T.F.M., 1968, p. 33-34, v. 469-486.

75 Voir par ex. J. Bouchet, *Le Jugement poétique de l'honneur féminin et séjour des illustres et honnestes Dames*, *Œuvre complètes I*, éd. A. Armstrong, Paris, Champion, 2006, p. 196.

76 Pierre de Ronsard, « Au lecteur », *Les quatre premiers livres des Odes*, *Œuvres complètes*, éd. Laumonier, t. 1, Paris, S.T.F.M., 1973, p. 48.



Budé promouvait un système de libéralité qui le dépassait tout en l'englobant⁷⁷. Il est bien difficile d'affirmer qu'ils ont conscience de travailler à la vie de Lettres que Budé pensait propres à humaniser le royaume.

Deux derniers aspects des déplacements que connaît l'idéal budéen de libéralité royale concernent à la fois la possible définition du rôle de l'homme de Lettres à la Cour et le regard du roi sur les gens de Lettres. Si Budé attend de l'homme de Lettres une science et une vertu qui le distingue nettement du flatteur condamné à la suite de bien des miroirs et institutions du prince, son opinion n'est pas partagée de tous. Ainsi, Philibert de Vienne, sans doute sensible aux contraintes sociales qu'impose la vie de cour, peut écrire :

Quant aux gens de lettres, ilz se doivent contraindre de conseiller les autres, non pas toujours selon ce qu'il leur semble estre vray, mais selon le plaisir des personnes⁷⁸.

Une telle affirmation efface le profil de l'homme de Lettres méritant. Partant il rend impossible l'exercice de la libéralité royale selon les critères exigeants que Budé lui impose.

Quant à Étienne Pasquier, il semble vers 1560 relire les pages du *Livre de l'institution du prince* consacrées à la figure de Denys le jeune. Mais dans son *Pourparler du prince*, le personnage du Courtizan n'attribue pas aux Lettres les vertus civilisatrices que Budé leur prête. S'il leur reconnaît un prestige dont les sources ne sont d'ailleurs pas précisées – mais le trait souligne combien les mentalités ont évolué en une génération –, il revisite la relation du souverain libéral et des hommes de Lettres et refonde ainsi les motivations de sa libéralité. Répondant à l'Escolier qui vient de défendre une position proche de celle que Budé développe, il affirme :

Quant à tous ceux là que tu nous as proposez comme zelateurs des lettres, pauvre idiot, tu n'entens pas que tout le beau semblant, qu'ils faisoient, ne fut pour une nécessité qui fust adjointe à leur estat, ains comme gens de bon cerveau, qui faisoient leur profit de tout, caressants ainsi les sçavans pour acquerir plus grande reputation parmy le peuple, qui demande d'estre trompé par telles piperies et fards.

Entre ses communs propos [Denys] se vançoit, que la cause, pour laquelle il nourrissoit tant de Sophistes, et Philosophes, n'estoit pour le bien qu'il leur voulust, ou pour l'admiration de leur nom, ains d'autant que sous leur pretexte, il pretendoit se rendre admirable à ceux desquels il vouloit captiver aucunement la bien-vueillance: c'estoit du commun populace qui admire cest exterieur.⁷⁹

À l'homme de Lettres que Vienne dessine en 1548 et qui se fait un devoir d'être flatteur répond douze ans plus tard la figure du prince manipulateur. Budé exploite l'anecdote pour célébrer cette puissance des Lettres et faire de sa libéralité la source non d'une relation humaniste qui vivifierait le corps social, mais d'une relation dont on ne peut préciser le degré de perversion : le Courtizan n'indique en effet pas quelle conscience les hommes de Lettres ont d'une situation qui assure leur confort matériel : sont-ils abusés ? Sont-ils complices ? Sont-ils des marchands de louange qui jouent le jeu du pouvoir ? Quoi qu'il en soit, on voit combien la libéralité budéenne est attaquée dans ses fondements les plus profonds et combien le rêve humaniste qu'elle matérialise s'estompe au gré de glissements qui lui font perdre sa substance.

⁷⁷ On pourra en lire quelques-unes dans *La France des humanistes – Hellenistes I*, éd. Jean-François Maillard, Judith Kecskeméti, Cath. Magnien, Monique Portalier, Turnhout, Brepols, 1999.

⁷⁸ Philibert de Vienne, *Le Philosophe de cour* [1548], éd. P. M. Smith, Genève, Droz, 1990, p. 127.

⁷⁹ Étienne Pasquier, *Le Pourparler du Prince, Pourparlers*, éd. crit. B. Sayhi-Périgot, Paris, Champion, 1995, p. 71-72.



L'échange mécenique libéral dont Budé précisait la nature et les formes exigeantes à François I^{er}, prince qu'il pensait propre à répondre à ses attentes, paraît bien n'avoir existé que dans son esprit et sous sa plume. Presque partout ailleurs, il se trouve privé de certains des fondements idéologiques qui faisaient la véritable spécificité de la libéralité humaniste des princes. Pour autant, la définition budéenne de la libéralité ne reste pas sans impact : soutenue par une redéfinition du mérite des hommes de Lettres, elle permet l'esquisse et l'émergence d'une catégorie dont le pouvoir s'affirme sensiblement. L'homme de Lettres prend conscience qu'il dispose d'une « monnoye de plus fin aloy, qui toujours aura cours quelque changement de temps qui vienne », d'une valeur d'échange dans une relation libérale qui est aussi une négociation entre pouvoirs.



BIBLIOGRAPHIE

Œuvres

- ARETINO Pietro, *Del primo libro dele lettere [...]*, Venise, Marcolini et Giolito, 1542.
- AURIGNY Gilles d', *Le livre de police humaine [...] extrait des grands et amples volumes de François Patrice [...] par maistre Gilles d'Aurigny [...] et nouvellement traduit de latin en françois par maistre Jehan Le Blond*, Paris, C. L'Angelier, 1546 (1ère édition 1544)
- BOUCHET Jean, *Le Jugement poetic de l'honneur feminin et sejour des illustres et honnestes Dames, Œuvre complètes I*, éd. A. Armstrong, Paris, Champion, 2006.
- BRÈCHE Jean, *Manuel royal*, Tours, chez Matthieu Chericlé, 1541.
- BRÈCHE Jean, *Premier livre de l'honneste exercice du prince*, Paris, à l'enseigne de la Fontaine, 1544.
- BOUCHET Jean, *Epistres Morales et Familieres*, Poitiers, J. et E. de Marnef, 1545.
- BUDÉ Guillaume, *De asse et partibus eius*, Paris, J. Bade, 1516.
- BUDÉ Guillaume, *Summaire ou epitomé du livre de asse fait par le commandement du Roy par maistre Guillaume Budé*, Paris, G. Du Pré, 1522.
- BUDÉ Guillaume, *Tesmoignage de temps, ou Enseignemens et enhortemens pour l'institution d'un prince*, Lyon, G. Gazeau, 1547.
- BUDÉ Guillaume, *Le livre de l'institution du prince*, éd. Richard le Blanc, Paris, J. Foucher, 1547.
- BUDÉ Guillaume, *De l'institution du Prince*, éd. Jean de Luxembourg, Imprimé à l'Arrivour par Maistre Nicole, 1547.
- BUDÉ Guillaume, *L'étude des lettres. Principes pour sa juste et bonne institution - De studio literarum recte et commode instituendo*, texte original traduit, présenté et annoté par M.- M. de La Garanderie, Paris, Les Belles Lettres, 1988.
- BUDÉ Guillaume, *Philologie - De philologia*, éd., trad. et présentation par M.- M. de La Garanderie, Paris, Les Belles Lettres, 2001.
- CHAMPIER Symphorien, *Le Doctrinal des princes*, dans *La Nef des Princes et des batailles de la noblesse: avec aultres enseignemens utilz et profitables à toutes manieres de gens [...] composés par noble et puissant seigneur Robert de Balsat [...] plus le regime d'ung jeune prince et les proverbes des princes [...] lesquelz ont esté composés par maistre Symphorien Champier*, Lyon, s.n., 1502.
- DOLET Étienne, *Commentarii linguæ latinæ*, t. 2, Lyon, S. Gryphe, 1538.
- DOLET Étienne, *Les Gestes de François de Valois, Roy de France*, Lyon, É. Dolet, 1540.
- DOLET Étienne, *Préfaces françaises*, éd. C. Longeon, Genève, Droz, 1979.
- ÉRASME Didier, *Opus Epistolarum*, éd. P. S. Allen, t. I, Oxford, Clarendon Press, 1906.
- FONTAINE Charles, *Odes, enigmes, et epigrammes : adressez pour estreines, au Roy, à la Royne, à*



- Madame Marguerite, et autres princes et princesses de France*, Lyon, J. Citoys, 1557.
- MACAULT Antoine, *Apophtegmes, c'est à dire promptz, subtilz et sentencieux ditz de plusieurs royz, cheffz d'armée [...]*, Paris, Vve C. Chevallon, 1539.
- MACRIN Jean Salmon, *Lyricorum libri duo*, Paris, 1531.
- PASQUIER Étienne, *Le Pourparler du Prince, Pourparlers*, éd. crit. B. Sayhi-Périgot, Paris, Champion, 1995.
- PELETIER DU MANS Jacques, *L'Art poétique d'Horace traduit en Vers François*, éd. Jean Vignes, *Œuvres complètes*, dir. I. Pantin, tome I, Paris, Champion, 2011.
- RONCARD Pierre de, *Œuvres complètes*, éd. Laumonier, Paris, S.T.F.M., 1914-1984.
- SALIAT Pierre, *Declamation contenant la manière de bien instruire les enfans [...]*, Paris, S. de Colines, 1537.
- SALIAT Pierre, *Les Oraisons de M. Tul. Cicero, père de l'éloquence latine, translattées de latin en françoys [...]*, Paris, A. et Ch. L'Angelier, 1541.
- SELVE George de, *En ce present volume sont contenues les vyes de huict excellens personnages grez et romains mises en parangon par Plutarque et en françois par feu le R. Père Georges de Selve*, Paris, M. de Vascosan, 1543.
- SEYSSSEL Claude de, *Grant Monarchie de France*, Paris, R. Chaudière, 1519.
- VIENNE Philibert de, *Le Philosophe de court [1548]*, éd. P. M. Smith, Genève, Droz, 1990.

Textes critiques

- AULOTTE Robert, *Plutarque en France au XVI^e siècle – Trois opuscules moraux*, Paris, Klincksieck, 1971.
- BIDEAUX Michel, « La libéralité du prince : entre chevalerie et Humanisme », *Histoire et littérature au siècle de Montaigne. Mélanges offerts à C.-G. Dubois*, éd. F. Argod-Dutard, Genève, Droz, 2001, p. 257-267.
- DELISLE Léon, « Traductions d'auteurs grecs et latins offertes à François I^{er} et à Anne de Montmorency par Étienne Le Blanc et Antoine Macault », *Journal des Savants*, août-sept. 1900.
- GADOFFRE Gilbert, *La révolution culturelle dans la France des Humanistes*, Genève, Droz, 1997.
- GUERY Alain, « Le roi dépensier. Le don, la contrainte et l'origine du système financier de la monarchie française d'Ancien Régime », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n°39,6[nov.-déc. 1984], p. 1241-1269.
- GUEUDET Guy, « Guillaume Budé, parrain d'encyclopédie ou le vrai texte de l'Institution du Prince », *Génie de la forme. Mélanges [...] offerts à Jean Mourot*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1982, p. 87-92.
- HOCHNER Nicole, *Louis XII. Les dérèglements de l'image royale (1498-1515)*, Seyssel, Champ Vallon, 2006.
- HUCHON Mireille, « Rabelais, les universités et la mobilité : les phantasmes du Pantagruel à des fins de propagande », *Les échanges entre universités européennes à la Renaissance*, Genève, Droz, 2003, p. 143-158.
- LA GARANDERIE Marie-Madeleine de, « Guillaume Budé, prosateur français. À propos de l'Institution du Prince », *Prose et prosateurs de la Renaissance*, Paris, CDU-SEDES, 1988, p. 39-47.
- LA GARANDERIE Marie-Madeleine de, *Guillaume Budé Philosophe de la culture*, éd. posth. L.-A. Sanchi, Paris, Garnier, 2010.
- MAILLARD Jean-François, KECSKEMÉTI Judith, MAGNIEN Catherine et PORTALIER Monique, *La France des*



humanistes – Hellenistes I, Turnhout, Brepols, 1999.

MURPHY Stephen, *The Gift of Immortality: Myths of Power and humanist Poetic*, Londres, Associated University Presses, 1997.

PETEY-GIRARD Bruno, *Le Sceptre et la plume. Images du prince protecteur des Lettres de la Renaissance au Grand Siècle*, Genève, Droz, 2010.

VAILLANCOURT Pierre-Louis, « Économie de la libéralité », *De la grâce et des vertus*, éd. M.-F. Wagner et P.-L. Vaillancourt, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 75-105.

WIND Edgar, « Les Grâces de Sénèque », *Mystères païens de la Renaissance*, trad. franç. P.-E. Dauzat, Paris, Gallimard, 1992, p. 39-49.